



**Dans une sortie faite le 21 avril dernier à l'adresse des gouverneurs des régions, par le ministre de l'Eau et de l'Énergie, Gaston Eloundou Essomba la vente des produits pétroliers dans des bidons et autres contenants non-réglementaires en dehors du Cameroun.**

*« La vente des produits pétroliers dans des bidons ou tout autre contenant pour des destinations hors du territoire national est strictement interdite ; les sociétés agréées à l'exportation des produits pétroliers sont tenues de présenter l'autorisation exclusive du ministre de l'Eau et de l'Énergie lors des contrôles des administrations », instruit le membre du gouvernement.*

D'après le Minee, « *Cette pratique, susceptible, de perturber l'approvisionnement du pays en produits pétroliers, est passible des sanctions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur* ».

Selon le Gouvernement, la vente des produits destinée à la consommation locale hors du territoire national participe au renchérissement de la subvention de l'État. Pour tous les hydrocarbures, cette subvention est évaluée à 675 milliards de FCFA en 2022 alors que seulement 120 milliards de FCFA ont été budgétisés pour cette dépense. Pour le Minee, voir les produits exporter illégalement sans rien faire serait un encouragement à l'appauvrissement des caisses du pays.